
Marie-Christine Cerrato Debenedetti, *La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France. De l'annonce à l'esquive (1998-2016)*

Foued Nasri



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lectures/31809>

ISSN : 2116-5289

Éditeur

Centre Max Weber

Référence électronique

Foued Nasri, « Marie-Christine Cerrato Debenedetti, *La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France. De l'annonce à l'esquive (1998-2016)* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2019, mis en ligne le 27 février 2019, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/31809>

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors

Marie-Christine Cerrato Debenedetti, *La lutte contre les discriminations ethno-raciales en France. De l'annonce à l'esquive (1998-2016)*

Foued Nasri

- 1 À rebours des proclamations rituelles de l'engagement de l'État contre le racisme, c'est à bas bruit qu'émerge le thème des discriminations ethno-raciales¹ suite à des initiatives syndicales et des recherches. Les pouvoirs publics s'en emparent en 1998 au moyen de déclarations publiques augurant une requalification du problème de l'« intégration » en lutte contre les discriminations. Elle accompagne un retournement du paradigme : désormais, penser les difficultés des descendants d'immigrés implique une attention aux pratiques discriminatoires des acteurs et des institutions de la société majoritaire. Le livre de Marie-Christine Cerrato-Debenedetti analyse la trajectoire de cet énoncé et ses implications politiques. L'auteure interroge la « relation ambiguë entre la construction du problème (des discriminations ethno-raciales) et sa prise en charge par l'action publique » (p. 23). Elle dessine, au moyen d'une approche constructiviste des problèmes publics, le portrait d'une action publique incertaine, portée par des administrations de second ordre, dotée d'un soutien politique faible et fluctuant, et soumise à des vents contraires.
- 2 L'intérêt de l'enquête réside dans l'engagement de l'auteure, à titre professionnel et sur la longue durée (2003-2016²), au sein de l'action publique dédiée aux discriminations ethno-raciales d'une commune d'une grande métropole qu'elle a nommée Sarly à des fins d'anonymisation. Bien que l'enquête ait été menée à découvert, elle endosse, aux yeux de ses enquêtés, le statut d'« entrepreneure de cause » dont l'activité interroge leurs pratiques professionnelles. L'enquête mobilise un matériau riche et composite collecté à partir de méthodes qualitatives (analyse de contenus, observations, entretiens). Six

chapitres structurent le livre. Les trois premiers décrivent les jeux d'échelle dans l'énonciation et la mise en œuvre d'une politique nationale. Les chapitres suivants se focalisent sur l'action publique locale et décrivent les jeux d'acteurs engagés dans et par l'action locale de lutte contre les discriminations ethno-raciales.

- 3 L'analyse de la politique nationale de lutte contre les discriminations ethno-raciales (1998-2016) rappelle qu'une action publique, centrée sur l'emploi et le logement, s'est maintenue « en sourdine » à l'ombre des paniques morales (islam, immigration, banlieues, terrorisme) et des alternances politiques. Néanmoins, elle est marginalisée au profit de référentiels plus compatibles avec le cadre républicain. La chronologie adoptée par l'auteure renseigne sur l'influence des choix politiques sur l'énonciation et la mise en œuvre de la lutte contre les discriminations ethno-raciales. Elle identifie une première phase (1998-2002) d'émergence du problème, sous l'impulsion de déclarations publiques et de l'influence du niveau européen, une deuxième phase (2002-2012) affectée par des recompositions conceptuelles (diversité, égalité des chances, saisine du droit) et institutionnelles (instabilité des missions et du périmètre de son architecture administrative). La troisième phase, depuis 2012, coïncide avec la prévalence des valeurs de la République, de la laïcité et de l'égalité homme/femme.
- 4 Marie-Christine Cerrato Debenedetti observe que l'absence de volonté institutionnelle induit d'une part, la délégation de l'action publique à l'échelon local, aux instruments, aux experts et aux professionnels, et l'exercice limité et désordonné de l'injonction politique, juridique et administrative, d'autre part. Concrètement, la délégation au niveau local s'est principalement confondue avec l'incorporation de la lutte contre les discriminations au sein du périmètre de la politique de la ville sans que cela n'introduise des innovations dans l'action publique. En parallèle, l'action publique locale, essentiellement dédiée à la prévention de la « coproduction systémique des discriminations »³, développe une gamme d'outils et d'instruments de mesure (*testing*), de formation et de certification des bonnes pratiques en matière de gestion de la différence ethnique et raciale (*soft law*, chartre, labels). Enfin, sa conception et sa mise en œuvre s'appuient sur des experts et des professionnels dont la situation professionnelle illustre les contradictions de l'action publique dédiée à la lutte contre les discriminations ethno-raciales. Dotés d'une autonomie relative, en partie liée au défaut de conceptualisation de l'action publique, ces acteurs éprouvent des difficultés à faire reconnaître leur référentiel et leurs compétences professionnelles.
- 5 L'auteure dresse un bilan sévère de la délégation de l'action publique au niveau local. La dissonance des modes d'action de la lutte contre les discriminations et de la politique de la ville génère des résistances qui ont pour effets de « cantonner la lutte contre les discriminations ethno-raciales » (p. 86) et d'« esquiver » la question ethnique au profit du territoire (p. 112). Quant aux instruments, elle souligne qu'ils concourent à la mise à l'écart des discriminés et à la dépolitisation de la lutte contre les discriminations⁴. Enfin, elle insiste sur la précarité de la position des acteurs. Les opérations de formation conçues et mises en œuvre par les experts n'ont pas de valeur sur le marché du travail et la participation se fait sur la base du volontariat. Quant aux professionnels, la création de postes (chargé de mission) au niveau municipal indique une forme de reconnaissance qui, au final, n'est pas dénuée d'ambiguïté. En fait, leur position dépend des configurations locales et de l'engagement du duopole élu/professionnel. Pourtant, les professionnels sont contraints à recourir à un ensemble de procédés, comme l'alignement sur les instruments pour la rendre « acceptable » (p. 133).

- 6 La centralité du niveau local dans le livre renvoie également à l'échelle de collecte du matériau. Sa richesse permet à l'auteure d'analyser la manière dont le problème des discriminations ethno-raciales est saisi par les institutions locales au moyen du droit et à travers ses dimensions sensibles. L'exemple de Sarly met en exergue le rôle des élus, et du maire en particulier, dans la mise en place et la continuité d'une action publique municipale, en dépit des résistances. À Sarly, l'émergence du problème (2001-2004) résulte d'une alliance entre un groupe de citoyens minorisés et l'adjoint à la politique de la ville, figure locale héritière des luttes anticoloniales que rejoint l'auteure en 2003. Au cours d'une seconde phase (2005-2008), l'action publique locale coïncide avec la mise en œuvre d'un projet EQUAL (2005-2008) qui engage, non sans résistances et dénégations, une large gamme de partenaires (ANPE, mission locale, rectorat, entreprises, municipalité). Le volontarisme du maire a un effet cliquet sur la reconnaissance politique des discriminations ethniques que consacre, à partir de 2008, la municipalisation de la politique de lutte contre les discriminations ethno-raciales.
- 7 À Sarly, les acteurs mobilisent le droit anti-discriminatoire, appréhendé en tant que « norme » et « arme ». L'auteure décrit comment le recensement et la mise en fiche de l'expérience discriminatoire la convertit en un objet juridique traitable. Elle rappelle que les usages de la norme juridique ont principalement consisté à informer et contrôler les pratiques et, dans une moindre mesure, à sanctionner les discriminateurs faute de recours judiciaire intenté par les victimes. Le droit n'est pas infaillible : il entre en conflit avec des routines professionnelles, des règles et des règlements (fonction publique, respect des règles d'hygiène, prosélytisme religieux) dotés d'une légitimité supérieure. Ensuite, il ne prend pas en compte la dimension sensible de l'expérience discriminatoire. C'est là aussi un des apports du livre : l'adoption d'une perspective microsociologique attentive au ressenti discriminatoire et à l'élaboration individuelle et collective des expériences. Concrètement, l'auteure a mené des observations au sein d'espaces collectifs d'énonciation et de prise de conscience de la discrimination dans le cadre d'une « politique de témoignage » qu'incarne, par exemple, le dispositif « la discrimination, parlons-en ». Les observations et les entretiens mettent en lumière une difficulté à énoncer les expériences discriminatoires qui demeurent, le plus souvent, silencieuses et honteuses. Les discriminés éprouvent la crainte de ne pas être crus ou de voir l'énonciation de leur expérience interprétée comme une stratégie. Ce n'est que progressivement que ces derniers passent du statut de victime (qui vit silencieusement son expérience) à celui de plaignant (qui dispose des moyens de prouver le tort qu'il a subi⁵). Au total, l'auteure constate qu'en dépit de son intérêt, la « politique du témoignage » achoppe sur son incapacité à discuter et inverser le rapport de force, d'une part, et à induire, d'autre part, une acceptation subjective des discriminations ethno-raciales.
- 8 Dans cet ouvrage, l'auteure décrit, avec finesse, l'incertitude d'une action publique dénuée de soutien politique. Les transformations de l'action publique aux niveaux local et national et sur le temps long permettent de rendre compte des jeux d'échelles et des jeux d'acteurs. L'absence de volonté institutionnelle façonne l'action publique déléguée aux acteurs intermédiaires contraints à redéfinir leur objet, leurs référentiels et leurs modes d'action pour assurer la pérennité de la lutte contre les discriminations ethno-raciales. Le soutien politique est d'autant plus crucial que la mise en œuvre de l'action publique met sous tension les représentations et les pratiques routinières des institutions locales produisant, en retour, des résistances et des dénégations. Ainsi, à travers l'exemple de

Sarly, l'auteure montre que c'est la vigueur de l'engagement politique qui permet aux professionnels de « s'imposer aux imposants ». Enfin, elle constate que l'impossibilité d'une action publique dans le domaine des discriminations ethno-raciales tient à la double absence des acteurs/objets de la discrimination sur la scène publique. De fait, l'intérêt de ce livre est d'éclairer ce jeu d'ombres dont on aurait souhaité voir davantage apparaître les justifications et les argumentaires des acteurs étatiques.

NOTES

1. Définies comme des faits et des pratiques qui induisent un traitement défavorable à raison de l'appartenance ethnique et raciale.
 2. D'abord stagiaire en 2003, elle est chargée d'un projet EQUAL en 2005 puis chargée de mission à partir de 2008.
 3. Cette notion, forgée par Olivier Noël, désigne la production de d'actes discriminatoires dont la responsabilité implique et dépasse les acteurs qui les commettent.
 4. Elle partage, en cela, le constat établi par d'autres travaux sur la diversité et la lutte contre les discriminations : Bereni, Laure. « Le discours de la diversité en entreprise : genèse et appropriations », *Sociologies pratiques*, 2011, n° 23, p. 9-19 ; Doytcheva, Milena, « Usages français de la notion de diversité : permanence et actualité d'un débat », *Sociologie*, 2010, vol.4, p. 424-438.
 5. Elle reprend ici une distinction établie par Jean-François Lyotard.
-

AUTEUR

FOUED NASRI

Chargé de cours en sociologie à l'Université de Saint-Étienne. Il a récemment publié avec Samir Hadj Belgacem, *La Marche de 1983, des mémoires à l'histoire d'une mobilisation collective*. Ses travaux portent sur la socio-histoire des mobilisations des héritiers de l'immigration et les engagements des missions diplomatiques dans les enjeux relatifs aux minorités ethno-raciales en France et en Europe. 27/02/2019